



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France



Une déclinaison estivale pour 2022

Un programme de diffusion artistique à des fins d'éducation artistique et culturelle

La DRAC Hauts de France accompagne avec le programme « Plaines d'été », des équipes artistiques, artistes et collectifs relevant de tous les domaines d'expression, souhaitant investir la période estivale de propositions d'impromptus artistiques diffusés à travers les territoires. Ces courtes formes artistiques, se voulant techniquement légères, permettent d'aller directement (parfois à des moments très inhabituels) à la rencontre d'habitants - non forcément usagers de l'offre culturelle aussi bien dans leurs lieux de vie, d'activités ou de loisirs que dans d'autres lieux plus inattendus et qui, pour certains, ne partent pas en vacances. De manière assez naturelle, elles font régulièrement usage d'un certain effet de surprise.

Dans le contexte sanitaire et social que nous connaissons et après deux années ponctuées par des mesures restrictives au cours desquelles nombre de projets et d'actions d'éducation artistique et culturelle ont été reportés, adaptés ou annulés, la DRAC Hauts-de-France réitère pour une 3^{ème} édition son soutien au déploiement du programme « Plaines d'été » au bénéfice de l'ensemble des territoires (notamment intercommunaux) de la région qu'ils soient ou non engagés dans un conventionnement culturel avec l'Etat (contrat local d'éducation artistique (CLÉA), contrat culture ruralité, contrat territoire-lecture (CTL) ou encore ville ou pays d'art et d'histoire (VPAH)).

Sont sollicités dans ce cadre des compagnies ou collectifs artistiques, des ensembles musicaux ou vocaux, des regroupements factuels d'artistes, des artistes des arts visuels, des artistes auteurs illustrateurs – tous professionnels – de tout domaine artistique souhaitant s'engager collectivement ou individuellement. Les équipes artistiques ayant déjà éprouvé le programme peuvent aussi, si elles n'y sont pas actuellement engagées, répondre à cette offre.

Il s'agit donc pour les équipes et les artistes intéressés par la démarche et prêts à s'y engager de formuler des propositions de courtes formes artistiques spécifiquement conçues conformément au cahier des charges en vue d'une diffusion en lieux/sites prioritairement non dédiés à la culture au cours de la période allant de juin à fin septembre 2022.

Cahier des charges

Format

Chaque équipe ou artiste, volontaire et autonome, s'engage à réaliser pour un ou des territoires d'action, des impromptus artistiques, de courte durée (n'excédant pas 45 minutes) et au dispositif technique le plus léger possible permettant leur diffusion en une grande diversité de lieux/sites et à toutes sortes de moments. Ces impromptus, telle une parenthèse d'enchantement ou du moins d'inattendu dans le quotidien, n'hésitent pas à user de la surprise et cherchent à susciter découverte et curiosité. La variété des contextes de diffusion envisagée contraint sans doute à ne pas s'appuyer sur une forme unique et la nouveauté des propositions sera un critère de choix.

Il est attendu de la part de chaque équipe ou artiste de proposer 10 impromptus artistiques minimum. Cela peut prendre la forme de différents impromptus sur un même lieu, d'un impromptu identique proposé dans différents lieux ou un mix des deux.

Les lieux/sites de diffusion

Afin d'aller le plus possible au-devant des habitants, il s'agit d'identifier des lieux où ils se trouvent pour des raisons autres que culturelles ou éventuellement de les y inviter : lieux de travail, de loisirs, de transport, de gestion de la vie quotidienne, de service, de convivialité, de commerce, espace public, événements locaux, réunions, cours d'école, établissements et services de la PJJ, etc. Au regard de la période que nous traversons et des conditions sanitaires particulières qu'il nous faut strictement observer, les lieux extérieurs ou semi-ouverts seront à privilégier.

Publics

Au regard de la situation actuelle et des formes proposées, le public concerné par chaque diffusion d'impromptu, peut être constitué d'un nombre plus restreint de personnes que ce que d'ordinaire le programme « Plaines d'été » cherche naturellement à capter et surprendre.

Afin de tisser un lien avec ces personnes, si le lieu/site et le moment retenus s'y prêtent, des temps d'échange et de rencontre informels peuvent être envisagés à l'issue d'une diffusion, selon des formes et modalités proposées par les équipes ou artistes.

Si l'effet de surprise pour les publics est particulièrement recherché en temps ordinaire le contexte qui est le nôtre aujourd'hui peut contraindre à la diffusion d'une information préalable auprès des personnes que l'on souhaite toucher afin de conserver des conditions de diffusion et/ou sanitaires satisfaisantes.

Un blog dédié pour documenter et relayer les événements

Lors des précédentes éditions, l'association CARMEN, missionnée par la DRAC Hauts de France, a conçu un blog avec des journalistes et réalisateurs professionnels membres du réseau EMI'cycle – réseau d'acteurs de l'éducation aux médias et à l'information des Hauts-de-France.

Le blog <http://plainesdete.fr/> réinvesti pour l'édition 2022 jouera un rôle de coordination pour les artistes et permettra de communiquer sur les impromptus artistiques.

Un temps d'information avec l'association Carmen, sous forme de webinaire sur les modalités de communication et de coordination, sera organisé à destination des artistes et compagnies **le 12 mai 2022**.

Précautions sanitaires

Au regard du contexte sanitaire, les artistes respecteront les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture : <https://www.culture.gouv.fr/Aides->

demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272

De manière préventive, les artistes concevront leurs propositions afin de leur assurer une souplesse leur permettant de s'adapter au maximum en cas de restrictions sanitaires.

Les engagements des équipes artistiques ou artistes sélectionnés

Chaque équipe ou artiste retenu :

- respecte le présent cahier des charges et est autonome dans sa mise en œuvre.
- identifie les territoires, partenaires, interlocuteurs et lieux/sites de diffusion des impromptus artistiques, explore, le plus souvent possible, un ou des territoires hors celui ou ceux dont elle/il est déjà coutumier. Cette déclinaison estivale du programme se veut aussi une occasion donnée à une entité artistique d'emprunter de nouvelles pistes afin de tisser de nouvelles relations partenariales.
- assure la relation avec les partenaires locaux (collectivités, structures culturelles, associations, établissements publics ...)
- réalise, à proprement parler, les impromptus, adaptés à chaque contexte.
- définit et prépare la diffusion des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification/approche des publics) en lien avec les partenaires locaux.
- assure avec les partenaires locaux, l'information et/ou la communication à propos des impromptus s'il est souhaité, en particulier au regard de la situation sanitaire, qu'il y en ait une, préalable.
- envisage, autant que possible, une ou des formes de médiation construites avec les partenaires locaux impliqués.
- assure la gestion des frais techniques, des déplacements, le cas échéant de restauration, d'hébergement, prend en charge la question des droits d'auteurs (SACEM le cas échéant, ...)
- adresse un bilan illustré à la DRAC à l'issue du programme soit à la fin de l'année 2022.

Accompagnement financier

Chaque équipe sera accompagnée par la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 12 000 euros.

Modalités de candidature

Les équipes ou artistes intéressés par cette offre sont invité(e)s à envoyer la fiche projet précisant les territoires pressentis pour la réalisation des impromptus, les formes d'impromptus envisagées et le calendrier d'intervention possible entre juin à septembre 2022.

La fiche projet et note d'intention (document à télécharger sur le site de la Drac) est à envoyer **par courriel** à l'adresse suivante : plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr

L'objet du courriel devra indiquer :

1. le nom du programme PLAINES D'ETE et/ou PLAINES SANTE (possibilité de postuler sur les deux dispositifs si le projet le permet et/ou de proposer deux projets différents)
2. le nom de la compagnie ou de l'artiste
3. le domaine artistique
4. le ou les départements où les impromptus auront lieu

Exemple :

PLAINES D'ETE / Nom Cie artistique / CIRQUE / 59 – 62

Les demandes sont à envoyer **avant le 1er mars (inclus), dernier délai.**

Elles seront ensuite étudiées par les conseillers de la Drac. Le choix des candidats retenus sera annoncé au plus tard fin avril.

A l'annonce des résultats, les artistes et compagnies sélectionnés auront **jusqu'au 20 mai au plus tard** pour envoyer leur dossier de demande de subvention et pièces complémentaires, en lien avec les services administratifs de la Drac.



**Plaines
Santé**

*Pour information, le programme « Plaines d'été » est également décliné pour des diffusions artistiques au sein d'établissements de santé et d'établissements médico-sociaux de la région sur tous les temps. Intitulé "**Plaines santé**," ce programme vise à compléter les actions soutenues dans le cadre du programme interministériel Culture-Santé- Handicap. Les artistes et équipes artistiques intéressés pour intervenir dans ce cadre sont invités à consulter le cahier des charges (document à télécharger sur le site de la DRAC) qui précise les conditions et modalités spécifiques à ce programme.*

DRAC Hauts-de-France
Pôle publics, territoires et industries culturelles
Hôtel Scrive, 3 rue du Lombard, 59 000 Lille
plaines-drac-hauts-de-france@culture.gouv.fr